

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/162602  
N/Réf : GM/KD/BXL-2.1085/s.369  
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Quai des Péniches – Aménagement du quai. 2<sup>e</sup> phase.**  
**Permis d'urbanisme (Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U.)**

En réponse à votre lettre du 19 avril 2005, en référence, réceptionnée le 20 avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 4 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Le projet constitue la deuxième phase d'aménagement du bassin Béco (partie nord) dont le projet complet avait fait l'objet d'un avis de la CRMS en date du 23 août 2000. La demande actuelle confirmant, dans l'ensemble, les intentions de 2000, la Commission réitère ses remarques dans un souci de cohérence avec le premier tronçon déjà réalisé.

- La grue devant les bureaux des anciens établissements Delhaize pourrait davantage encore être placée en recul de l'angle de la rue des Armateurs vers le quai, pour libérer au maximum la vue sur l'immeuble et son bow-window abritant l'ancien bureau du patron.

- Concernant les essences d'arbres, la Commission regrette que les chênes fastigiés proposés initialement n'aient pas été remplacés par des peupliers, traditionnellement associés aux canaux et dont le développement en hauteur correspond mieux à l'échelle des lieux et à leur monumentalité. De même, elle rappelle que des saules blancs (en arbre), auraient mieux convenu que les saules pleureurs aux caractéristiques d'un tracé urbain aussi important.

Vu que l'option a été de planter les chênes fastigiés sur le premier tronçon et dans un souci de cohérence, la CRMS ne s'oppose pas à la continuation de l'alignement par cette essence.

La première phase comprenait la réalisation de deux ‘événements’, soit une plate-forme et des kiosques mobiles. Un troisième événement serait la construction d’une passerelle en briques et bois, tel un poste d’observation. La CRMS demande à la Ville d’être attentive à la sécurisation de ce dispositif. En ce qui concerne le marquage au sol de la dérivation de la Senne, la CRMS demande de documenter avec précision sur base de documents d’archives la localisation historique du passage de la Zinneke pour éviter toute référence falsifiant l’histoire.

S’il n’est pas encore réalisé, le repavage complet qui s’impose également dans ce tronçon, vu son état de vétusté, sera réalisé en véritables pavés de porphyre et sa mise en œuvre sera effectuée selon la pose traditionnelle (sur sable avec joints serrés).

Enfin, il reste la question pendante du projet de la future passerelle ‘Picard’ annoncée dans les accords fédéraux. La Commission regrette qu’aucun élément de réponse n’ait été apporté à ce sujet alors qu’il aurait fallu déjà l’intégrer dans la réflexion actuelle du réaménagement global.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l’expression de nos meilleurs sentiments.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire-adjointe

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S.